



Problèmes administratifs et bancaires

Par **Lulu**, le **04/02/2016** à **10:43**

Bonjour Maître

Suite à des problèmes financiers graves surendettement chômage, j'ai dû quitter mon logement à la demande de mon propriétaire afin de cesser les loyers impayés (13) et éviter les poursuites je vis chez mon fils toutefois il me reste les crédits à la consommation (7) ,impôts, assedic . Malgré mes indemnités je suis tous les mois dans le rouge vit aux dépens de mon fils qui lui a des difficultés aussi petits revenus seul et une petite fille. J'ai reçu des mises en demeure de payer de ces organismes ,Huissiers, malgré divers courriers rien n'avance et ce mois la banque a payé 2500 euros aux Impôts a prélevé sur mon compte LEP le montant placé il me reste 300 euros tous mes crédits à payer 3000 euros je n'ai pas le droit au découvert me suis engagée auprès d' Huissiers à payer 2 crédits chaque mois Régulièrement et ne vais pouvoir le faire de plus cette saisie va m'occasionner des frais importants avec des interdictions de paiements de mes crédits .

La Banque a-t-elle le droit de se servir sur mon compte sans m'informer de ces retraits et de verser aux organismes suite à un avis de tiers détenteur à payer ? La banque de France peut-elle m'aider pour effectuer les démarches et faire mon dossier? Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat.

Je vous remercie de l'aide et des réponses que vous pourrez m'apporter et vous prie d'agréer ,Maître, mes respectueuses salutations

Par **youris**, le **04/02/2016** à **12:01**

bonjour,

si votre banque a reçu un avis à tiers détenteur, elle a l'obligation comme tiers saisi d'obtempérer à cette saisie sous peine de sanctions.

la banque doit vous laisser le solde bancaire insaisissable égal au montant du RSA.

les crédits à la consommation sont pratiques mais il faut les rembourser comme vous vous y êtes engagés.

si ce n'est pas déjà fait, il faudrait penser à la procédure de surendettement.

vous pouvez voir une assistante sociale.

salutations